

# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU "Études et Projets d'Aménagements Hydrauliques Urbains et Agricoles"

En partenariat avec



<p><b>PUBLIC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes souhaitant se spécialiser dans les méthodes et les techniques de bureaux d'études relatifs aux aménagements hydrauliques.</li> <li>• Personnes désireuses d'acquérir une expérience professionnelle en entreprise.</li> </ul>						
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p>Etre capable de travailler au sein d'une équipe sur des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de petits barrages et retenues collinaires.</li> <li>• d'ouvrages et de réseaux en hydraulique agricole.</li> <li>• d'aménagement de cours et de plans d'eau.</li> <li>• de réseaux de transports et de distribution d'eau potable.</li> <li>• de réseaux d'assainissement des eaux usées.</li> <li>• de réseaux et systèmes de collecte d'eaux pluviales.</li> <li>• de stations de pompage.</li> </ul> <p>Etre capable de participer aux diverses étapes de montage des projets : des études de faisabilité jusqu'au suivi de chantier.</p>						
<p><b>DEBOUCHES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien de bureaux d'études spécialisés.</li> <li>• Conseiller technique.</li> <li>• Possibilités de poursuites d'études (Licence Professionnelle, école d'Ingénieur...)</li> </ul>						
<p><b>CONDITIONS D'ADMISSION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire d'un BTSA « Gestion et Maîtrise de l'eau » spécialité Gestion des Services d'Eau et d'Assainissement ou Maîtrise de l'Eau en Agriculture ou d'un autre diplôme de niveau III (BTS—DUT—DEUG...)</li> <li>• Etre âgé de moins de 25 ans.</li> <li>• Avoir signé un Contrat d'apprentissage avec une entreprise spécialisée dans le domaine d'activités.</li> </ul>						
<p><b>MODALITES DE LA FORMATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sous contrat de travail d'une durée de 1 an, dont 19 semaines en Centre - 28 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés.</li> <li>• Début de la formation en Centre : fin Septembre - Début Octobre avec possibilité de signer un contrat d'apprentissage dès le 1<sup>er</sup> Juillet.</li> <li>• Inscriptions possibles tout au long de l'année auprès du CFAAH ou du CFPPA du Tarn.</li> </ul>						
<p><b>INDEMNITES DURANT LA FORMATION</b></p>	<p>Contrat d'apprentissage — salaire <u>indicatif</u> d'un apprenti (Défini notamment par la Chambre de Commerce et d'Industrie dont dépend l'Entreprise) :</p> <table border="1" data-bbox="699 2024 1193 2192"> <thead> <tr> <th>Age de l'apprenti</th> <th>Salaire Brut</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 18 à 21 ans</td> <td>41 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td>A partir de 21 ans</td> <td>53 % du SMIC</td> </tr> </tbody> </table>	Age de l'apprenti	Salaire Brut	De 18 à 21 ans	41 % du SMIC	A partir de 21 ans	53 % du SMIC
Age de l'apprenti	Salaire Brut						
De 18 à 21 ans	41 % du SMIC						
A partir de 21 ans	53 % du SMIC						

**OBTEINTION DU DIPLÔME - CONTENU DE FORMATION**

Formation sanctionnée par le diplôme de Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Spécialité :

“Etudes et Projets d’Aménagements Hydrauliques Urbains et Agricoles”

A l’issue de la formation en 1 an, le diplôme est attribué :

- Pour 50% à partir des résultats obtenus dans le cadre des contrôles Certificatifs en Cours de Formation (CCF)
- Pour 50% à partir d’une épreuve terminale nationale comprenant la présentation du rapport de stage à l’écrit et à l’oral.

Modules		Intitulé	Durée (heures)
Modules communs à tous les BTSA GEMEAU	D 4.1	« L’eau : propriétés, ressource, qualité » <i>Physico-chimie—hydrologie—biologie—agronomie</i>	160
	D 4.2	« Les systèmes hydrauliques : connaissances scientifiques et technologiques » <i>Hydraulique—électrotechnique—automatismes</i>	
	D 4.3	« Positionnement d’un aménagement hydraulique » <i>Topographie</i>	
Modules de la spécialité GEMEAU	D 4.51	« L’opération d’aménagement, son organisation »	50
	D 4.52	« Technologie des réseaux hydrauliques urbains et agricoles »	170
	D 4.53	« Participation à la conception et à la réalisation des ouvrages »	80
Modules d’Initiative Locale		« Utilisation de l’Informatique en Bureau d’Etudes » <i>Utilisation de logiciels professionnels (DAO-CAO, dimensionnement de réseaux en charge...)</i> « Métrologie en hydrologie et en électricité » <i>Réalisation de mesures de terrain dans le cadre de projets d’étude, mesures sur des armoires électriques en basse tension (passage de l’habilitation électrique)</i>	100
Activités pluridisciplinaires—Projets—Valorisation de l’apprentissage en entreprise			105
Ce programme peut varier selon les profils et besoins des apprentis			665 heures

**INSCRIPTION - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - RENDEZ-VOUS**

**C.F.P.P.A. du Tarn - Route de Toulouse - 81000 ALBI**

**De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00**

**☎ 05.63.38.07.46. - ☎ 05.63.38.58.99.**

**E-mail : cfppa.albi@educagri.fr - Site internet : fonlabour.educagri.fr**

**C.F.A.A.H. du Tarn - Route de Toulouse - 81000 ALBI**

**☎ 05.63.47.20.89.**